

Maximum trois locations gratuites dans l’année

CONTRAT DE LOCATION ASSOCIATIONS BACQUEVILLAISES

Entre les soussignés

 L’association ………………………………………………………………………………………………….

 Représentée par son (sa) président(e) M ……………………………………………………….

 Et **La Commune de Bacqueville en Caux,**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Mise à Disposition du …………….………au…………….………..

 De la salle : DE REUNIONS DE PIERREVILLE (midi seulement)

 Des FETES DE BACQUEVILLE

 Avec vaisselle Sans vaisselle

 DE REUNIONS DE BACQUEVILLE

 DU CONSEIL

**Conditions de location**

Cette location comprend la fourniture de  l’eau, de l’électricité, du chauffage éventuellement.

La salle devra être rendue propre (chaises et tables **essuyées** avant d’être empilées, sol balayé et lavé) **et le tri sélectif respecté.**

 Le locataire appose sa signature au contrat lors de son passage en mairie.

Il ne vous est pas demandé de chèque de caution.

Toutefois, en cas de non-respect de ce contrat (nettoyage, rangement et tri) une indemnité de 50€ vous sera réclamée par le trésor public.

Tout dégât ou casse donnera en plus lieu à demande d’indemnisation correspondant au coût occasionné pour la commune.

**Il est strictement interdit de fumer et les animaux ne sont pas acceptés.**

Le pass-sanitaire est obligatoire et est sous la responsabilité du locataire. En aucun cas la commune de Bacqueville-en-Caux ne pourra être poursuivie en cas de Cluster.

« Lu et approuvé » : A Bacqueville -en-Caux le

(Mention manuscrite) Signature

Mairie de Bacqueville en Caux, Place du Général de Gaulle, 76730 Bacqueville en Caux. Tél 0235832103